

GROUPE SCOLAIRE PAUL FUCHS

GROUPE SCOLAIRE LES OLIVIERS

Procès-verbal du Conseil d'Ecole 1

Mardi 17 octobre 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil d'école du 3^{ème} trimestre de l'année 2022/2023
2. Approbation du règlement intérieur
3. Elections des représentants des parents d'élèves
4. Proposition de modification des modalités de vote pour les élections d'octobre 2024
5. Sécurité et exercices incendie
6. Evaluation Nationales
7. Présentation du plan de lutte contre le harcèlement
8. Education sexuelle
9. Conseil d'école des Enfants
10. Coopérative Scolaire et budget mairie
11. Natation
12. Projets pédagogiques du 1^{er} trimestre 2023-2024
13. Projets de l'année des parents élus et de l'association APER'HW

Personne(s) excusée(s) : Mme MANGEOL Céline, Mme PHILIPPE Nathalie

Personnes présentes :

Mairie

M. STOEBNER, Mme AUBEL-TOURRETTE

Equipes pédagogiques

Mme HAMRAOUI, Mme EINHOLTZ, Mme GUTH, Mme MACCARI, Mme PETTERMANN, Mme SCHNEIDER, Mme
CHERICA, Mme KOCH, Mme FLEITH, Mme GABUS, Mme VON DORPP, Mme BERTRAND, Mme KEZOU
Mme KAYSER, Mme MEGUIN, Mme LEVY, Mme FUCHS, Mme MULLER

Parents élus

M. TETAUVIA, M. SWIRBUT, Mme PAQUES, Mme SIMLER, Mme WALD, Mme D'AGOSTINO PLAISANCE, Mme
VIGNERON, Mme BRONNER, Mme BERG, Mme FUHRY, Mme VARGIU, Mme SUTTER, Mme DORGLER, Mme
LAMBERT, Mme SCHULTZ, Mme HERNANDEZ, Mme KESKIN, Mme HEGY

1. Approbation du PV du Conseil d'école du 3^{ème} trimestre de l'année 2022/2023

Le procès-verbal du conseil d'école du 3^{ème} trimestre de l'année 2022/2023 du groupe scolaire Paul Fuchs est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil d'école du 3^{ème} trimestre de l'année 2022/2023 du groupe scolaire Paul Fuchs est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur du groupe scolaire Paul Fuchs est approuvé à l'unanimité.

Le règlement intérieur du groupe scolaire « les Oliviers » est approuvé à l'unanimité.

3.Election des représentants des parents d'élèves

Les Oliviers

Nombre d'inscrits	128
Nombre de votants	88
Nombre de bulletins blancs ou nuls	9
Nombre de suffrages exprimés (S)	79
Taux de participation	68.75%

Liste des parents élus

NOM	Prénom	Fédérations ex : - FCPE - PEEP - UNAAPE	Associations de parents non affiliés ex : - APEPA - Eltern Alsace
PAQUES	Véronique		APER'HW
KESKIN	Serpil		APER'HW
LAMBERT	Lorène		APER'HW
HERNANDEZ	Méllssa		APER'HW
GEORGES	Maeva		APER'HW
SIMLER	Déborah		APER'HW
CABECINHAS	Sandrine		APER'HW
DORGLER	Noémie		APER'HW

Paul Fuchs

Nombre d'inscrits	348
Nombre de votants	226
Nombre de bulletins blancs ou nuls	6
Nombre de suffrages exprimés (S)	220
Taux de participation	64.94%

Liste des parents élus

NOM	Prénom	Fédérations ex : - FCPE - PEEP - UNAAPE	Associations de parents non affiliés ex : - APEPA - Eltern Alsace
SWIRBUT	Nicolas		APER'HW
WALD	Laetitia		APER'HW
VARGIU	Tatiana		APER'HW
FUHRY	Marie		APER'HW
MIOR	Margot		APER'HW
SCHWAB	Christelle		APER'HW

SCHULTZ	Catherine		APER'HW
ALBRECHT	Mélanie		APER'HW
HEGY	Christine		APER'HW
VIGNERON	Adeline		APER'HW
BRONNER	Gaëlle		APER'HW
D'AGOSTINO PLAISANCE	Amandine		APER'HW
BERG	Céline		APER'HW
SCHUMACHER	Estelle		APER'HW
TETAUVIRA	Henri		APER'HW
RIEGERT	Céline		APER'HW
OLIVIERO	Christel		APER'HW
KIRY	Aurélie		APER'HW

4. Proposition de modification des modalités de vote pour les élections d'octobre 2024

Quelques informations :

Il appartient à chaque établissement scolaire de recourir aux services d'un prestataire fournissant une solution technique de vote électronique par internet.

La mise en œuvre d'une solution technique locale de vote va générer un coût pour les communes et les EPLE. En effet, en l'absence de personnalité juridique des écoles, il appartiendra à la commune d'acquiescer une solution technique de vote. Dans les établissements du second degré, il appartiendra à l'EPLE d'acquiescer une solution technique de vote.

Outre la fourniture d'une solution technique de vote, le prestataire sélectionné est également chargé d'assurer la formation des utilisateurs (directeurs d'école, chefs d'établissement), la gestion, l'assistance téléphonique ainsi que la maintenance de l'application de vote électronique.

La solution technique de vote retenue doit être en conformité avec le règlement général sur la protection des données.

La solution technique de vote doit respecter les principes fondamentaux du vote, à savoir :

- les principes démocratiques indispensables à la régularité du scrutin qui commandent les opérations électorales, notamment le secret du bulletin, la possibilité effective pour chaque électeur d'exprimer son vote, y compris par un vote blanc ;
- le caractère personnel, libre et anonyme du vote : le vote étant confidentiel, il ne peut pas être relié à un électeur et doit s'exercer sans pression extérieure ;
- la sincérité des opérations électorales : l'intégrité du vote doit être garantie et respecter le choix émis par l'électeur ;
- l'unicité du vote, c'est-à-dire l'impossibilité de voter plusieurs fois pour un même scrutin ;
- la sécurité des opérations et la surveillance effective du scrutin : confidentialité des données des fichiers constitués pour établir les listes électorales, sécurisation de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes ;
- la possibilité d'un contrôle *a posteriori* par le juge en cas de recours contentieux.

Mise à disposition d'un poste informatique dédié

Dans l'hypothèse où un électeur n'est pas en possession d'un outil électronique pour voter (ordinateur personnel, téléphone portable, tablette numérique), un poste informatique est mis à sa disposition dans un local aménagé à cet effet dans l'enceinte de l'établissement scolaire. Ce poste informatique est accessible pendant les heures d'ouverture de l'établissement scolaire. Le directeur d'école ou le chef d'établissement s'assure du respect des conditions nécessaires à l'anonymat, à la confidentialité et au secret du vote.

Décision du conseil d'école :

Un accord commun entre la mairie, les équipes pédagogiques et les parents élus est pris après quelques minutes d'échanges : proposition de poursuivre en 2024 le vote par correspondance mais de prospecter auprès des prestataires en 2024 et d'observer ce qui est mis en place dans les communes alentours afin de prendre, une fois que le dispositif aura au minimum une année de recul, la décision ou non de passer au vote électronique.

5.Sécurité et incendie

En raison des récents évènements, les quatre exercices incendie prévus le 16 octobre 2023 ont été reporté à la 1^{ère} semaine après les vacances d'automne.

Question des parents élus sur le plan VIGIPIRATE : quels sont les changements majeurs du fonctionnement de l'école maintenant que les conditions de sécurité sont renforcées ?

Les parents doivent impérativement avoir rendez-vous avec un enseignant ou la directrice pour entrer dans l'école. Les parents demandent à la directrice d'adresser une communication aux parents à ce propos, ce qui sera fait avant les congés d'automne.

Se pose la question des particuliers qui vivent dans les appartements au-dessus des salles de classe des Marronniers, dont les couloirs d'entrée sont communs avec l'école. Mme Aubel-Tourrette indique que ces locataires sont, pour la plupart, des employés communaux et qu'ils sont sensibilisés au fait de vivre au-dessus d'une école.

6.Evaluations nationales

La parole est laissée aux enseignants de CP, CE1 et CM1.

Livrets tests en CE2 + CM1

Les restitutions des résultats des évaluations sont en cours dans les différentes classes concernées.

Plusieurs niveaux d'analyse de ces résultats seront enclenchés, toujours en équipe (individuel, du point de vue de l'école, en concertation avec la maternelle, etc), tout cela pour réfléchir ensemble aux prises en charge à venir des élèves en difficulté.

Les conseils de cycle sont des réunions dédiées à ce type d'échanges.

Les parents élus demandent à ce qu'une information écrite soit faite dans les carnets de liaison, au sujet de la passation des évaluations nationales, notamment pour les parents qui n'ont pas pu se rendre à la réunion de rentrée.

7.Plan pHare : plan de lutte contre le harcèlement scolaire

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023.

Le programme pHARe est fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Le programme pHARe repose sur la mobilisation des équipes éducatives et des élèves :

- **une "équipe ressource"** (5 par circonscription du premier degré) est chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement. Elle suit à cette fin une formation académique de huit

journées sur deux ans, consacrée aux situations de harcèlement et de cyberharcèlement et notamment des faits d'intimidation et à leur prise en charge et au repérage et à la prise en charge ;

- **une "équipe programme"** : 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves du CP à la terminale, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales ;
- **des élèves ambassadeurs** de la lutte contre le harcèlement sont formés dans le 2d degré.

Utilisation de l'agenda COOP aux Oliviers : outils de sensibilisation (offrir un dessin, faire un compliment,...)

Un protocole national de traitement des situations, actualisé à la rentrée 2023 pour tenir compte des nouvelles mesures, est mis à la disposition des équipes. Il accompagne les personnels dans le traitement des situations d'intimidation ou de harcèlement, du signalement de la situation jusqu'à sa résolution, avec un suivi fin et traçable. Le protocole articule notamment la méthode de la préoccupation partagée, à laquelle les équipes ressources pHARe sont formées, avec le signalement des faits aux services départementaux et au procureur de la République lorsque cela est nécessaire.

8. Education sexuelle

L'éducation à la sexualité se fonde sur les **valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui**.

Cette éducation vise donc à la **connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle *stricto sensu* à l'école élémentaire**. Elle est complétée, à l'*adolescence*, par une compréhension de la sexualité et des comportements sexuels dans le respect de l'autre et de son corps.

L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées. Il s'agit **d'une démarche éducative transversale et progressive**, qui vise à **favoriser l'estime de soi, le respect de soi et d'autrui, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi et des droits humains, la responsabilité individuelle et collective, la construction de la personne et l'éducation du citoyen**. Son approche globale et positive doit être adaptée à chaque âge et à chaque niveau d'enseignement. Il est indispensable de s'appuyer sur les **valeurs laïques et humanistes** pour travailler avec les élèves dans une démarche fondée sur la **confiance**.

L'éducation à la sexualité se trouve à l'intersection de plusieurs champs :

- le champ biologique : peu étudié à l'école élémentaire ;
- le champ juridique et social : rôle et stéréotypes de sexe, égalité filles-garçons... ;
- le champ psycho-émotionnel : estime de soi, relation aux autres, compétences psycho-sociales...

À l'école élémentaire, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté avec les élèves de CM2 ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Ces questions font l'objet d'une intégration à **l'ensemble des autres contenus d'enseignement** et des **opportunités apportées par la vie de classe**.

Mme Cherica conseille aux familles qui souhaitent s'informer encore, l'accès au site de l'éducation nationale, très bien renseignés.

9. Conseil d'école des enfants

Le premier conseil d'école des enfants se tiendra le samedi 18 novembre 2023, de 9h00 à 10h30, dans la salle du conseil municipal. Les élèves délégués seront dans un premier temps accueilli par monsieur le Maire, qui leur fera visiter la mairie.

10. Coopérative scolaire et budget mairie

Point coopérative scolaire par la mandataire Mme Levy

Il existe des reliquats de l'année dernière et des années précédents et plusieurs actions ont été menées par les parents élus : le compte de la coopérative scolaire se porte bien.

Mobilisation de l'ensemble des familles, notamment avec une participation de 20€ demandée en début d'année pour gérer une majorité d'activité sur les mois à venir (matériel pour les bricolages, financement de sorties, spectacles, etc...). Ce budget de fonctionnement permet une gestion plus simple des comptes et évite de devoir solliciter les parents à chaque sortie.

Grâce à tout cela, ces dernières années, de belles sorties de fin d'année ont pu être proposées aux élèves.

Actuellement, des projets sont pensés autour de la thématique olympique, du sport et des valeurs qu'il porte.

Il existe une collaboration étroite avec la comptable de l'OCCE, Mme Trawalter.

Point coopérative scolaire par la mandataire Mme Guth

Choix de fonctionner comme aux Oliviers en demandant 20€ en début d'année.

Difficulté à trouver un parent pour la révision des comptes : la demande sera faite plus tôt l'an prochain.

Importantes difficultés avec RUC et HISLER (déjà évoquées au conseil d'école précédent : tout est rentrée dans l'ordre avec HISLER, notamment grâce à l'aide de la commune mais la discussion est toujours en suspens avec RUC).

Budget mairie

Pour l'année civile 2024, les demandes de crédits sont orientées autour des thématiques suivantes :

Les Oliviers

Ventilateurs, coussins pour « canapé-palettes », livres et jeux pédagogiques, casques anti-bruit, transports pour des rencontres sportives et des projets notamment de l'école maternelle.

Paul Fuchs

Coussins pour « canapé-palettes », casques anti-bruit, hauts-parleurs pour deux TBI, livres pour les classes bilingues.

→ une commission scolaire se tiendra le vendredi 20 octobre à ce sujet.

11. Natation

Paul Fuchs

Les séances débuteront au mois de mars, sous la forme de stages massés.

Inquiétude pour l'accompagnement au sujet des stades massés : les parents seront recontactés dès le mois de décembre.

Si pas assez d'encadrants, la séance est annulée : aucun risque n'est pris.

Les Oliviers

Les séances ont débuté dès le mois de septembre.

Il y a eu d'importants retards au niveau des transports, en raison des travaux situés à deux endroits du trajet pour se rendre à la piscine. Les quatre premières séances ont été fortement impactées pour la classe de CP/CE1.

L'organisation qui avait été choisie, pour des raisons d'économie, était de ne mobiliser qu'un seul bus qui effectuait une rotation et prenait en charge les trois classes, sur les deux créneaux. Afin que les CP/CE1 ne souffrent plus de retards, la mairie a accepté de financer un deuxième bus pour les séances suivantes, qui vient plus tôt à l'école pour

les CP/CE1. Toute l'équipe pédagogique remercie la mairie.

12. Projets pédagogiques du 1^{er} trimestre 2023-2024

Les Oliviers et Paul Fuchs

- Opération « **dessins pour les militaires** » : les militaires en mission recevront, pour les fêtes de fin d'année, des dessins réalisés par les élèves, sur le thème de l'amitié, la fraternité, la paix.
- Projet en discussion avec la mairie : décorer le village avec des productions d'élèves durant la période des fêtes de fin d'année ?

Les Oliviers

- * **Sortie à la ferme Steib** pour la semaine de goût le 16/10/2023 pour la classe de CP-CE1. Dégustation des yaourts préparés le 17/10/2023 ;
- * **Sortie à Colmar** le 17/10/2023 pour se rendre à **Cœur Paysan** pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 : les élèves ont eu l'occasion de déguster des produits locaux et ont fait les courses pour le petit déjeuner qu'ils prépareront le 20 octobre, pour tous les élèves du groupe scolaire ;
- * **Petit déjeuner** à venir pour toutes les classes de l'école, concocté les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 : bowl de fromage blanc et muesli, miel, tartines beurrées avec ou sans confiture, brochettes de fruits.
- * La classe de CM1/CM2 est inscrite au « **défi écosystème** » : ils auront trois défis à réaliser pour déclencher une mission humanitaire, dans le but d'électrifier un village ou une école dans le monde ;
- * L'intervenant d'allemand, M. Robbe, qui intervient avec les CM1/CM2, a débuté un projet **d'affichage évolutif autour des saisons**.
- * **Spectacle à la patinoire**, le 01/12/2023, pour les quatre classes du groupe scolaire ;
- * Réflexion en cours pour des **projets sportifs** (année olympique).
- * Classe maternelle : projet **semaine du goût** (sortie au verger pour trouver des pommes, difficile mais suffisamment de pommes pour faire du jus de pomme), travail sur la transformation des aliments (lait en yaourt...). Invitation de l'élémentaire pour un petit déjeuner. S'est posée la question : que faire quand on est invité ? Ramener quelque chose : des tartines de beurre seront amenées par les élèves pour ce petit déjeuner.

Paul Fuchs

*Spectacles :

- « Elo », 2 classes de cycle 2 – Salle Europe
- « L'ogre en papier », 4 classes de cycle 2 – Salle Art Rhena
- « Les papys de Noël », 5 classes de cycle 2 – Salle Art Rhena
- « Mademoiselle Gazole », 2 classes de cycle 3 – Salle Art Rhena
- * Participation au festival de cinéma allemand **Augenblick** pour les classes bilingues
- * **Initiation au karaté** pour plusieurs classes (trois sessions ont déjà eu lieu) avec Fanny Carbonnel du Karaté Club d'Horbourg-Wihr
- * **Cycle de basket et tournoi** organisé le 20/10/23 entre les CE2/CM1 et les CM1/CM2 bil ;
- * **Séance de cinéma** au mois de décembre pour trois classes de cycle 2 pour aller voir « Wonka »
- * **Projet de correspondance** et échange avec une 4. Klasse de l'école Wilhelm August Lay de Bötzingen, près de Breisach. Deux rencontres sont prévues : la 1^{ère} aura lieu le 14.12.23 à Horbourg-Wihr (rallyes en groupes franco-allemands et visite des marchés de Noël) et la seconde aura lieu en Allemagne (date à définir). Projet validé pour les CM1/CM2, en attente de confirmation pour la classe de CE2.
- * Les classes de CE2 bilingue et le CM1/CM2 s'associent le temps d'un **projet sur l'électricité** (fabrication d'un petit jeu électrique et objectif de visite du musée Electropolis) ;
- * **Un atelier cuisine** est envisagée pour les fêtes de fin d'année pour les CM1/CM2 A, si des parents volontaires sont disponibles.
- * **Projet de classe de découverte** pour les classes de Mme Petermann et Mme Kezoui, à la Jumenterie, activités autour de la nature et sportive. Communication avec les familles avant les vacances.

13. Projets des parents élus et de l'association APER'HW

Les Oliviers

Un opération « chocolat » a été menée l'année dernière mais il y a eu trop peu de participation.

Cette année, une vente produits St Michel est organisée (opération en cours), la traditionnelle vente de couronnes de l'aveit sera organisée pour les fêtes de fin d'année

Mme Fuchs pose la question à M. le Maire de la possible utilisation du garage à côté du stockage des vélos pour stocker les couronnes avant la vente.

Une vente de fromage sera peut-être organisée plus tard dans l'année.

Paul Fuchs

M. Swirbut demande à l'équipe pédagogique un devis concernant l'achat de dictionnaires pour les élèves de CE1 → cela sera fait durant les congé d'automne.

Association APER'HW

*Organisation de la Saint-Nicolas, le 3 décembre à la salle Kastler : spectacle « Le Conte qui n'existait pas », manalas et chocolat chaud offerts par la commune, proposition d'un petit marché de Noël.

*Vente de fromage en février ;

*Vente de bretzel plus tard dans l'année ?

*Organisation de la journée des associations le 15 juin ;

*Kermesses dans les deux écoles ;

*Emballage cadeaux pour les fêtes de fin d'année ? (Notamment pour financer le projet de classe verte de Mme Kezoui et Pettermann ?)

*Projet commun avec les enseignants : bricolages pour le marché de la saint Nicolas ? Cela pourrait être fait par les élèves de Mme Kezoui et Pettermann, pour réduire le coût de la classe verte. Un appel aux parents disponibles sera lancé.

14. Divers

Coopérative scolaire – Question des parents

Les parents élus à Paul Fuchs ont fait remonter l'incompréhension de certaines familles concernant le paiement facultatif des 20€ pour la coopérative scolaire en début d'année.

Voici, pour rappel, le mot qui a été donné à chaque famille en début d'année, lorsque nous les avons sollicitées pour le règlement des consommables également. Ce paragraphe devrait être éclairant :

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous le détail du règlement pour les fichiers consommables que l'école a fourni à votre enfant. Si vous le souhaitez, 2 € peuvent être ajoutés à ce règlement pour PEP Alsace, pour leurs actions en faveur de l'enfance en difficulté.

En ce début d'année, nous vous sollicitons également pour une participation volontaire à une cotisation pour notre coopérative scolaire, en soutien à nos projets. Un montant harmonisé des familles des coopérateurs de chaque classe est ainsi proposé à hauteur de 20 €.

La coopérative scolaire est souvent à l'origine d'activités facultatives qui contribuent à enrichir les apprentissages conduits dans les classes. Par les projets auxquels elle participe, la coopérative donne sens au "vivre et faire ensemble" pour une éducation à la citoyenneté, dans une école ambitieuse et solidaire : fêtes et spectacles, kermesses, sorties et visites scolaires, expositions, journal... En proposant cette participation à la rentrée, nous n'aurons plus besoin de vous solliciter plusieurs fois dans l'année pour le règlement de telle sortie ou tel projet.

Merci de nous adresser votre règlement pour le ***VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 au plus tard*** par chèque, à l'ordre de « Coopérative Scolaire Paul Fuchs ».

En vous remerciant,

- *Il est proposé de faire apparaître sur la liste de fourniture pour l'année suivante, donnée chaque fin d'année, un rappel des sommes qui seront demandées à la rentrée, afin que les familles puissent se préparer aux dépenses.*

Les réseaux sociaux

Dans nos groupes scolaires, nous rencontrons de nombreuses situations de disputes, désaccords entre élèves qui pourraient être prises en charge à l'école (médiation par la parole, travail des compétences psycho-sociales, etc) mais dont le contrôle nous échappe en raison des échanges qui ont lieu le soir et le week-end, sur les réseaux sociaux. A ce jour, nous rencontrons ce souci avec des élèves allant du CE2 au CM2. Des insultes sont échangées via ces réseaux, des captures d'écran de conversations sont réalisées et conservées pour être envoyées à d'autres personnes ensuite et cela aggrave des situations qui auraient pu s'améliorer rapidement et augmente très significativement la souffrance des élèves concernés.

Pour rappel, les réseaux sociaux sont **interdits aux enfants de moins de 13 ans**. Ainsi, créer un compte avec de fausses informations, comme avec un âge erroné par exemple, constitue une infraction aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux.

Pourquoi cet âge minimum de 13 ans ? Les enfants de moins de 13 ans sont **vulnérables à la fois du fait des propos et autres contenus mis en ligne par d'autres personnes, mais également du fait des contenus qu'ils peuvent être amenés à publier eux-mêmes** sur le site, comme les informations personnelles et les photos.

Depuis son adoption le 25 mai 2018, le RGPD renforce le consentement et la transparence concernant l'utilisation des données. [L'article 8.1.](#) porte sur la collecte des données personnelles des mineurs, qui seront désormais traités différemment selon leur âge. Ainsi, **pour les 13-14 ans, le consentement des parents est désormais requis conjointement à celui du mineur**, suite à un amendement recommandé par l'Association e-Enfance. Les adolescents âgés de 15 ans et plus peuvent consentir seuls à la création de leurs comptes sur les réseaux sociaux, comme un majeur.

Demande de prise en charge financière

Dans l'objectif de promouvoir le bilinguisme à Paul Fuchs, l'équipe pédagogique demande à l'Association APER'HW si la prise en charge financière d'une série de livre allemand pour la classe de CM1/CM2 bilingue est envisageable. Cela permettrait aux élèves d'en bénéficier rapidement dans l'année.

→ le devis est transmis aux membres de l'association APER'HW.

Parking les Oliviers

Des abus persistent de la part des riverains. Ce jour, par exemple, le parking était à nouveau plein à 14h00.

M. le Maire demande de faire remonter chaque abus à la police municipale.